



8/6/2026 | FR

Communiqué de presse

Des jouets radiocommandés testés pour détecter les interférences de signaux

Des tests financés par l'UE sur 88 jouets radiocommandés destinés aux 3–14 ans ont révélé que 53 d'entre eux (60 %) ne respectaient pas les normes de l'UE en matière d'interférences. Les tests ont été organisés par la direction générale du marché intérieur, de l'industrie, de l'entrepreneuriat et des PME (DG GROW) de la Commission européenne.



L'interférence des signaux peut perturber les services de communication, y compris ceux utilisés pour la navigation et la sécurité. Elle présente donc un risque considérable.

Les échantillons testés comprenaient des véhicules radiocommandés, des talkies-walkies et des ordinateurs portables pour enfants, des animaux de compagnie électroniques, des robots, des lecteurs de musique et des haut-parleurs. Leur prix moyen était de 40 euros.

Résultats

Les échecs concernaient 36 des 50 véhicules radiocommandés, les 16 bateaux et trains, 14 des 16 talkies-walkies et jouets intelligents, et 3 des 6 jouets radio ne fonctionnant pas dans la bande des 2,4 GHz.

L'une des principales causes des interférences détectées était les émissions parasites, c'est-à-dire les signaux générés sur une fréquence en dehors de la largeur de bande nécessaire. La puissance rayonnée, c'est-à-dire l'intensité du signal d'un émetteur dans une direction donnée, en est une autre. S'il dépasse certaines limites, le signal peut perturber d'autres appareils.

Outre les tests en laboratoire par rapport aux normes applicables, les autorités de surveillance du marché ont vérifié si les échantillons portaient les avertissements, marquages et instructions requis. Au total, 61 échantillons (63 %) se sont révélés non conformes. Si l'on tient compte des résultats des tests en laboratoire, 71 échantillons au total (81 %) n'ont pas satisfait aux exigences.

Échantillons de 13 pays

Les échantillons testés ont été achetés par les autorités de surveillance du marché (ASM) de 13 pays: Belgique, Chypre, Tchéquie, France, Irlande, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Suisse. Les deux tiers (67 %) ont été achetés en ligne, le reste dans des magasins physiques.

Environ un tiers d'entre eux ont été fabriqués en Chine, le reste dans l'UE, ainsi qu'aux États-Unis, au Royaume-Uni et à Taiwan.

Interdictions de vente

Les enquêtes sur ces échecs se poursuivent. Jusqu'à présent, les ASM ont demandé aux opérateurs économiques de sept produits de les modifier ou de les améliorer. Des interdictions de vente ont été imposées à 22 produits, et 58 produits non conformes ont été inscrits sur la liste du [système d'information et de communication pour la surveillance des marchés](#) de l'UE. Cette plateforme permet aux ASM de partager les résultats des tests pour coordonner l'application de la législation et retirer du marché les produits non alimentaires dangereux.

Il est conseillé aux consommateurs d'éviter d'acheter des jouets sans marquage CE et de vérifier que les manuels d'utilisation et les consignes de sécurité sont disponibles dans la ou les langue(s) nationale(s) de leur pays.

Les opérateurs économiques doivent savoir quelle législation s'applique à leurs produits et s'assurer que toute la documentation technique est complète et disponible. Cela inclut le résultat de l'analyse et de l'évaluation des risques. Ils doivent être conscients de leurs obligations et s'assurer que le fabricant a mené à bien la procédure d'évaluation de la conformité, y compris le respect des exigences relatives au marquage du produit, au manuel et à l'emballage. Ils doivent rendre des comptes à chaque étape de la chaîne d'approvisionnement, coopérer avec les autorités et fournir des informations aux ASM lorsqu'elles en font la demande. Les sources officielles de l'UE qui peuvent être consultées comprennent la [directive relative aux équipements radioélectriques](#), le [guide](#) RED et la [fiche d'information](#) sur la mise sur le marché des équipements radioélectriques.



JACOP 2025

Les tests ont été organisés dans le cadre de l’édition 2025 de la campagne «Actions conjointes sur la conformité des produits» (JACOP) menée dans les pays de l’UE et de l’AELE. JACOP permet aux ASM d’harmoniser les méthodes de travail, de tester conjointement des produits, d’évaluer les risques et d’appliquer des mesures correctives. Au total, 11 types de produits ont été évalués.

«Les campagnes de surveillance du marché contribuent à protéger les entreprises de la concurrence déloyale et à garantir que les produits vendus sur le marché unique sont sûrs pour les consommateurs», a déclaré Vanessa Capurso, chargée de mission à la DG GROW.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter jacop2025@esn.eu

https://single-market-economy.ec.europa.eu/single-market/goods/building-blocks/market-surveillance_en

DG GROW			
EISMEA			
